

Ensuite, M. Jamieson a passé en revue le désarmement, le maintien de la paix et la pacification, les questions économiques et sociales ainsi que le droit de la mer. Voici des extraits de la déclaration de M. Jamieson sur ces sujets.

Désarmement

La Session extraordinaire consacrée au désarmement a adopté par consensus un programme d'action qui pose clairement les questions à négocier en priorité, dont la recherche active de mesures visant à freiner la course aux armements nucléaires, la signature d'un traité d'interdiction des essais nucléaires et la négociation d'un accord efficace concernant l'utilisation des armes chimiques. Les propositions présentées par le Premier ministre du Canada et d'autres chefs de gouvernement font actuellement l'objet de discussions dans nombre de capitales. Dans son document final, la Session a fait le point sur les perspectives, les aspirations et les objectifs en matière de limitation et de réduction des armements.

Maintien de la paix et la pacification

Au fil des ans le Canada s'est joint à de nombreux autres pays pour appuyer les missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons fourni du personnel militaire ou autre à chaque force de maintien de la paix, y compris la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) créée en mars dernier.

Le Conseil a agi promptement et sagement en décidant d'envoyer une force des Nations Unies au Sud-Liban déchiré par la guerre. La structure et les activités de la FINUL témoignent non seulement de l'habile diplomatie du Secrétaire général et de son personnel, mais également de la volonté des États membres de la plupart des régions du monde de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne pouvons toutefois oublier que la FINUL a éprouvé certaines difficultés à exécuter son mandat et que le gouvernement libanais n'est pas encore parvenu à restaurer pleinement sa souveraineté.

Le succès de la Force dépendra de la magnanimité et de la bonne volonté de toutes les parties en cause ainsi que de la mesure dans laquelle les actuels et éventuels contributeurs pourront planifier leur participation.

Les États qui contribuent des contingents aux forces de maintien de la paix sont inévitablement influencés par leur perception de la coopération accordée à leurs troupes ainsi que par le genre d'appui que ces opérations reçoivent des autres membres de l'ONU, et notamment des membres permanents du Conseil de sécurité. Je constate d'ailleurs à regret que deux d'entre eux ont fait part de leur intention de ne pas contribuer financièrement à la FINUL.

Le Canada est particulièrement sensible à la nécessité pour l'ONU d'améliorer sa planification préalable en ce qui concerne le maintien de la paix. Seul un réaménagement sensible de nos propres besoins nous a permis de fournir du personnel spécialisé à la FINUL, et pour six mois seulement. J'incite tous les États membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et de l'équipement à cette force d'urgence. Si l'on veut que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité